

Le réseau des GDS, un relais politique des éleveurs


Les GDS sont organisés en réseau : il existe un GDS par département. Le GDS, en plus des actions techniques qu'il propose, a également **un rôle de représentation des éleveurs auprès de ses principaux partenaires locaux** que sont les DDCSPP (ancienne DSV) et le laboratoire départemental principalement.

Au sein d'une région les GDS se regroupent en entités que l'on appelle les Fédérations Régionales des GDS ou FRGDS. **La FRGDS** est reconnue comme Organisme à Vocation Sanitaire pour la Région (OVS).

Elle **intervient dans la prise de décision politique en matière de santé animale. Elle est présente au CROPSAV** (Conseil Régional des Orientations Politiques Sanitaires Animales et Végétales) qui propose des politiques régionales au Préfet.

GDS France représente les GDS au niveau national. Ses membres animent les actions des GDS et de leur FR, diffusent de l'information technique et sont **partie prenante dans des instances nationales** :

 **à vocation technique** : Plateforme Nationale d'Epidémiosurveillance (plateforme ESA), programme de recherche ANSES

 **à vocation politique** : (présence au CROPSAV, ou Conseil National d'Orientation des Politiques Sanitaires Animales et Végétales, qui propose des politiques sanitaires nationales auprès de la DGAI, Direction Générale de l'alimentation

Il est important que vous exprimiez auprès de votre GDS les problèmes auxquels vous êtes confrontés de façon à ce que votre voix soit relayée et défendue auprès des instances politiques ou sanitaires locales ou nationales.

Fonctionnement du GDS



**600 adhérents
éleveurs gardois
de bovins, ovins, caprins**

DECISION-STRATEGIE

**un conseil d'administration
de 14 membres élus
lors de l'assemblée générale**

**un bureau composé de
1 président
2 vice-présidents
1 trésorier
1 secrétaire**

ANIMATION-SUIVI DES ACTIONS

**1 directrice / technicien sanitaire (0,5 ETP)
1 secrétaire technique (0,8 ETP)**

Le GDS fonctionne **grâce aux cotisations des éleveurs**. Le GDS reçoit également des indemnités de l'Etat pour la gestion des délégations de l'Etat (gestion des prophylaxies qui sont réalisées par le GDS pour le maintien de la qualification).



Des éleveurs pour les éleveurs



Votre Partenaire pour le suivi sanitaire de votre élevage

Les objectifs du GDS sont de :

Défendre les intérêts des éleveurs :

Protéger la santé publique en améliorant la santé animale

Contribuer à accroître le revenu des éleveurs en réduisant les coûts des maladies et de leur traitement

Favoriser la commercialisation des animaux et de leurs produits en participant activement à la garantie de leur qualité sanitaire

GDS Du Gard
4 A chemin des Caves
30340 Saint-Privat-des-Vieux
04 66 54 31 17 / 19
gds@gard.chambagri.fr
[www.http://frgds-languedoc-roussillon.fr/](http://frgds-languedoc-roussillon.fr/)





Combien coûte l'adhésion ?


La cotisation au GDS comprend :

 **Un forfait de 25 €** par élevage

 **Un montant par animal** présent :
1,40€/bovin, 0,37€/ovine et 0,47€/caprin

 **La participation à un fonds de recherche national** : 0,05€/bovin et 0,10€/petit ruminant. Ce fonds est utilisé pour mener des recherches dans le domaine de la Santé animale (programme BVD, Besnoitiose, Fièvre Q, Border Disease...)

 **La cotisation à une Caisse Régionale de Santé Animale** (0,05€/bovin et 0,005€/petit ruminant) qui permet des actions locales de petite ampleur (prise en charge à 100% des analyses génotypage tremblante pour les béliers, indemnisation suite au passage de virus Schmallenberg notamment).

 **La cotisation au FMSE, Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental** : ce fonds est national et prévu pour indemniser des pertes pour des éleveurs impactés par des problèmes sanitaires ou environnementaux. Les règles d'utilisation de ce fonds sont nationales et définies par le CA du FMSE (non géré directement par GDS France). La participation de ce fonds est volontaire.

Ces cotisations sont proposées par le conseil d'administration et votées en assemblée générale chaque année.

Le GDS facture aux éleveurs non adhérents ses services : délivrance d'appellation indemne IBR, gestion des vaccinations IBR, transhumance...

Pourquoi adhérer au GDS ?

Aide financière pour la réalisation des prophylaxies : remboursement par le GDS des prestations vétérinaires suivant la convention renouvelée annuellement (visite + prise de sang + actes) à hauteur de 50%.

Aide financière pour la réalisation des analyses de sangs

Leucose, brucellose, IBR



financées à 70% par le département pour tout éleveur adhérent à une organisation collective sanitaire. (GDS).

Brucellose petits ruminants



financées à 100% par le département pour tout éleveur adhérent à une organisation collective sanitaire. (GDS).

Vaccin IBR et réactif tuberculine : remboursement suspendu en 2017 cause perte de subvention

Prises de sang et analyses d'introduction

Interferon et IBR



financées à 70% par le département pour tout éleveur adhérent à une organisation collective sanitaire. (GDS).

Paratuberculose : 100% financé par votre GDS

BVD : dépistage suspendu en 2017 cause perte de subvention

Analyse génotypage tremblante du mouton pour les béliers : prise en charge à 100 % par votre GDS

Protocole OSCAR bovins : analyses systématiques pour toute prise de sang envoyée au LVD30 dans le cadre d'un avortement : sérologie BVD, Fièvre Q, Chlamydie et Néosporose

Protocole OSCAR petits ruminants : Fièvre Q, Chlamydie, Border disease, Toxoplasme.

Autocontrôles : si dépassement, prise en charge par votre GDS d'un recontrôle + appui technique.

Coprologies : remboursement suspendu en 2017 cause perte de subvention

En cas de coup dur

Caisse de secours : aide financière lors d'un problème sanitaire mettant en péril la survie de l'exploitation.

Fonds du GDS : indemnisation sur décision du GDS

En cas de problème sanitaire

Audits d'élevage par le technicien conseil du GDS en concertation avec votre **vétérinaire sanitaire**

Au fil de l'eau

De l'information sanitaire

Du conseil technique

Des formations : (cf. catalogue des formations de la Chambre d'agriculture du Gard)

En complément...

Un Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental :

aide financière en cas de maladie animale d'importance majeure. C'est un fonds national animal végétal et environnemental géré par un CA (principalement composé des syndicats mais où le GDS France est représenté).

La participation est volontaire pour les adhérents et non adhérents au GDS. Pour des informations sur le FMSE, contactez le directement au 01 82 73 11 33, contact@fmse.fr ou sur le site <http://.fmse.fr/>